Centre intégré
de santé
et de services sociaux
des Laurentides
Québec

COURRIER ÉLECTRONIQUE

Sainte-Thérèse, le 20 octobre 2021

Objet : Soutien à l'impression de preuve vaccinale

Bonjour,

Le portail libre-service pour l'impression de preuve vaccinale du Gouvernement du Québec demande dorénavant une double identification de l'usager pour des raisons de sécurité.

Nous avons préparé une liste de cas possibles accompagnés de solutions pour vous aider dans le soutien aux usagers :

Situations	**Solutions**
La personne n'avait pas entré son numéro de cellulaire et son courriel lors de la prise de rendez-vous ou lors du concours vaccinal.	Elle pourra accéder au portail sans double validation.
La personne avait mis son numéro de cellulaire ou son courriel.	Elle recevra un numéro par texto ou par courriel que vous devrez entrer dans le portail libre-service pour pouvoir imprimer sa preuve vaccinale.
La personne avait mis le numéro de cellulaire ou courriel d'un proche ou avait fait une erreur dans son courriel ou cellulaire.	Cinq choix s'offrent à elle pour récupérer sa preuve: 1. Communiquer avec la personne en question pour obtenir le numéro à entrer dans le portail libre-service. 2. Faire une demande par courriel d'impression pour recevoir une preuve par la poste: covid19.preuves.vaccination.cissslau@ssss.gouv.qc.ca. 3. Faire une demande par téléphone d'impression pour recevoir une preuve par la poste: 1 877 644-4545. 4. Prendre un rendez-vous de dépannage sur clicsante.ca ou en appelant au 1 877 644-4545. 5. Se présenter dans un site de vaccination sans rendez-vous, consultez les horaires en visitant la section *Cliniques sans rendez-vous*.

Pour toutes informations complémentaires en lien avec la vaccination dans la région: visitez la section *vaccination* du site santelaurentides.gouv.qc.ca.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

Caroline Chantal
Directrice de la vaccination contre la COVID-19
Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides